

By Revenu Pierre

Hôtel Golden Tulip Pornic**** Pornic (44)

Affaires - WEST FINANCES

NUMÉRO DE DOSSIER: 6415

COORDONNÉES		
Résidence	Hôtel Golden Tulip Pornic**** 8 rue Jules Ferry 44210, Pornic	
Exploitant	WEST FINANCES 30 Rue de l'Europe 44240, LA CHAPELLE SUR ERDRE 02.51.81.02.02 contact@capwestgroupe.com	
Cabinet de Syndic	SERGIC 7 Rue Konrad Adenauer 77600, Bussy-Saint-Georges 01.64.66.86.67 copro.srs@sergic.com	
Notaire programme	VAL D' ALZETTE NOTAIRES 1 rue Felix Hess 54190, VILLERUPT, 03 82 24 02 11 loic.fanzel@notaires.fr	
Référence cadastrale	Section XY - n°125	

DÉTAILS DU BIEN VENDU		
Total HT	62 500 €	
Dont prix meubles anciens HT	600 €	
Dont prix honoraires HT	6 500 €	
Montant TVA	1 300 €	
Total TTC	63 800 €	
Frais Notaire	6 000 €	
Total acte en mains	69 800 €	
Rentabilité brute HT / HT	7.24 %	
Numéro copropriété	53 + 209 (PKG SS)	
Numéro d'exploitation	127	
Type de lot	T1	
Surface	26.85 m ² Carrez	
Niveau / étage	1	
Balcon	Oui (5.75 m²)	
Parking	Oui n°09	
Classe énergie	С	

DONNÉES FINANCIÈRES		
Charges de copro non récupérables (annuel)	1 022 €	
Fonds de travaux (annuel)	51 €	
Taxe foncière (2024)	243 €	
Dont TOM remboursée	0€	
COPROPRIÉTÉ		
Date de la dernière AG	18/06/2025	
Propriété des locaux d'exploitation	Exploitant	
Année de construction	2016	
DAT et livraison	-	

DONNÉES D'EXPLOITATION		
Durée et début du bail	Tacite prolongation depuis le 14/12/2024	
Loyer annuel HT	4 524 €	
Mode d'indexation	IPC triennale - plafonnée à 2.5%	
Modalité de paiement des loyers	Trimestriellement à terme échu	
Travaux à la charge de l'exploitant	art. 605	
Classement de résidence de tourisme	non	

Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 03/12/2025 à 18:34



Téléphone: 01.46.43.90.17

Mail: contact@investissementlmnp.com Site: www.investissementlmnp.com